

# Pratique Professionnelle en RDC

Godelive Phanzu Vangu (Democratic Republic of Congo)

**Key words:** Cadastre; Land management; Legislation; Professional practice; Real estate development;

## SUMMARY

En République Démocratique du Congo le Président de la République promulgue la loi n°73-021 du 20 juillet 1973 dans son article 181 du code foncier ; le département ayant les affaires foncières dans ses attributions d'appliquer la politique de l'Etat en matière d'attribution et de distribution des terres. Pour rapprocher l'administration de l'administré le ministère des affaires foncières est dirigé par une autorité politique qui est le ministre des affaires foncières et une autorité administrative qui est le secrétaire général aux affaires foncières.

Problématique Existence d'un texte règlementant : 1. le plan d'aménagement du territoire qui contribue à l'affectation des terres dans l'ensemble du pays. 2. Le schéma directeur d'aménagement du territoire pour les agglomérations urbaines. Jusque là ces plans demeurent inexistantes.